



**SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 02 mars 2023**

N° : 2023-37
OBJET : Résiliation anticipée de la convention de mandat 2231 « Centre de préparation aux jeux olympique et paralympique 2024 »

Date de la convocation : **jeudi 23 février 2023**

Secrétaire de Séance : **Mme Pommaz**

L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois de mars, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu au Grand Parc Miribel Jonage (Salle Séminaire).

Nombre de délégué·e·s : 30	Présent·e·s : 16	en droits de vote : 56.5
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 4	en droits de vote : 16
	Votant·e·s : 20	en droits de vote : 72.5

Liste des présent·e·s :	nombre de votes /délégué·e
METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE 5
	M. BENZEGHIBA 5
	MME CREUZE 5 + 5
	MME DEHAN 5
	MME EL FALOSSI 5
	M. GOMEZ 5
	MME GROSERRIN 5
	M. QUINIOU 5
	M. RAY 5
	MME REVEYRAND 5
	M. SELLES 5
	M. VIEIRA 5 + 5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET 4
CCMP	M. LARIVE 1,5 + 1
	MME TERRIER 1,5
LYON	M. CHAUPIS 5,5
	MME TOMIC 5,5

VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4
DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3 + 5
JONAGE	M. BARGE	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	MME LE GREN	1
NEYRON	M. BRIERE	1
NIÉVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir:-

M. Ray à Mme Creuze - Mme Gresperrin à M. Vieira - M. Brière à M. Larive – M. Gomez à M. Fischer

Madame la Présidente expose,

La convention de mandat 2231 « Centre de préparation aux jeux olympique et paralympique 2024 » a été signée le 17 février 2022. Cette convention d'un montant global de 1 439 410 euros courait jusqu'au 31 décembre 2025.

Les études pré-opérationnelles (définition et programmation) réalisées en 2022 ont permis de préciser les besoins des différents partenaires concernés (Fédération française d'aviron, Symalim, Segapal), de réaffirmer les ambitions qualitatives souhaitées pour les futures salles de réunion, et de considérer sa complémentarité avec les bâtiments de l'Atol'.

Ces précisions qualitatives et quantitatives ont entraîné l'établissement d'un nouveau programme d'intervention avec un coût final du projet nettement supérieur à la projection initiale (+ 1 439 K€).

L'article 20.1 de la convention de mandat générale pour la réalisation de travaux d'aménagement signée le 22 décembre 1993 entre le Symalim et la Segapal prévoit la possibilité de résilier « *sans préavis [le présent contrat] notamment au stade de l'approbation des avant-projets [et après la consultation des entreprises ainsi qu'il est dit aux articles 1,2,9 et 10.]* ».

Par conséquent, il est proposé de résilier de façon anticipée la convention de mandat 2231 « Centre de préparation aux jeux olympique et paralympique 2024 ».

En parallèle, une nouvelle convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée sera mise en place pour mettre en œuvre le Projet d'excellence d'Aviron sur l'Atol'.

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la résiliation anticipée de la convention de mandat 2231 n° « Centre de préparation aux jeux olympique et paralympique 2024 » et tous les documents afférents.

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
Catherine CREUZE

